

● Copropriété et assurance-construction : gérer les sinistres – Workshop

3h pour décrypter les mécanismes de la gestion des sinistres
construction en copropriété

Code
600623

Durée
**3 heures / 3
heures**

Tarif Inter*
**450 €
HT**

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Administrateurs de biens – Juristes
immobiliers – Toute personne
chargée de la gestion de patrimoine
immobilier

PRÉ-REQUIS

Avoir les connaissances de base en
droit de la copropriété et droit de la
construction

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation assurée par un praticien
expérimenté de l'assurance-
construction au sein des
copropriétés

Illustration à partir de schémas et
d'exemples tirés de la jurisprudence

Interactivité autour des questions ou
de documents apportés par les
participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré
autour du transfert des
compétences
- Acquisition des compétences
opérationnelles par la pratique et
l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des
moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en
plusieurs temps pour permettre
engagement, apprentissage et
transfert
- Formation favorisant
l'engagement du participant pour
un meilleur ancrage des
enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences
sera réalisée tout au long de la
formation par le participant lui-
même (auto-évaluation) et/ou le
formateur selon les modalités de
la formation.
- Evaluation de l'action de
formation en ligne sur votre
espace participant :

Objectifs pédagogiques

- Gérer les sinistres construction en copropriété

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Gérer les sinistres construction en copropriété

Distinguer la réception, la livraison et la gestion des réserves

- La réception
- La livraison
- La garantie des vices et défauts de conformité apparents due par le promoteur en VEFA et la garantie de parfait achèvement
- Quiz : différencier les garanties

Gérer des sinistres dommage ouvrage en parties communes et privatives

- L'étendue d'intervention de la dommage ouvrage
- L'expertise et la gestion, sous sanctions, des délais règlementaires
- Mise en situation: gestion d'un sinistre dommage ouvrage en partie privative

Engager des recours en cas de dommages « intermédiaires »

- La notion de dommage intermédiaire
- Les 5 conditions cumulatives d'application de cette responsabilité
- Mise en situation : cas de recours en présence de dommages intermédiaires

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 2 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 2 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

